C A N A D A
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 6 septembre 2022

RÈGLEMENT N^{O} 893

Règlement pour modifier des éléments reliés à la vente et la consommation de breuvages et comestibles lors de spectacles

---

Le conseil décrète que le Règlement n° 84, tel que modifié par les règlements numéros 112, 130, 155, 161, 185, 204, 274, 461, 467, 509, 541, 621, 684, 750 et 799 soit modifié à nouveau comme suit :

1- L'article VI-2 du *Règlement sur la paix et le bon ordre* est remplacé par le suivant :

> Contenants en verre ou autre matière fragile et cassante :
> Il est interdit à toute personne d'avoir en sa possession ou d'utiliser, pour boire, manger ou préparer un mélange de boisson, un contenant ou récipient en verre, ou composé d'une autre matière fragile et cassante, dans les endroits assujettis au présent chapitre.

2- Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Le maire	La greffière

MLB